

Souvent, les différends sont réglés rapidement, de manière peu coûteuse et efficace, dans le cadre de réseaux sûrs de relations établis depuis longtemps. Le recours aux tribunaux et aux avocats peut s'avérer très coûteux.

- **La direction d'entreprise**

La réalisation des profits étant envisagée dans une perspective à long terme dans le communautarisme, les entreprises doivent donc veiller à survivre très longtemps. Elles doivent sacrifier la réalisation à court terme de profits plus élevés en faveur de leur longue survie. Dans l'individualisme, au contraire, l'entreprise est une « boîte noire », distincte de la communauté et sans obligation envers elle.

La perspective individualiste, à court terme et plus étroite, peut amener les entreprises à privilégier la maximisation des profits à plus court terme. En régime individualiste, les actionnaires insistent sur une évaluation trimestrielle des résultats. Par ailleurs, les gestionnaires d'entreprises ont, au mieux, la possibilité d'accepter d'avoir des profits plus faibles durant quelques trimestres s'ils peuvent espérer des profits futurs plus élevés, en se fondant sur des conditions complexes ou des renseignements techniques mal compris sur le marché boursier³⁷. Une telle possibilité est davantage susceptible d'exister dans le communautarisme que dans l'individualisme³⁸.

3.5 L'évolution des conceptions de la concurrence

Les régimes de concurrence sont adaptés en fonction de facteurs définis par la pensée économique, sociale, politique et religieuse. Même si, dans le passé, l'Europe et le Japon ont retenu des aspects de l'individualisme dans leur conception de la concurrence, ils ont élaboré des régimes nationaux de concurrence qui sont adaptés à leurs marchés et à leur société.

Aux États-Unis, comme nous le soutenons dans la section 4, l'objectif de la politique de concurrence est passé de la protection de l'équité à la recherche de l'efficacité, sans jamais perdre sa dimension individualiste. En Europe, l'individualisme a dû faire place aux exigences politiques de l'intégration « communautaire ». Au Japon, la conception de la

³⁷ Pour une analyse théorique du nivellement des bénéfices des entreprises dans un modèle ayant un horizon temporel plus long, voir Fudenberg, Drew et Tirole, Jean, « A Theory of Income and Dividend Smoothing Based on Incumbency Rents », *Journal of Political Economy*, vol. 103, février 1995, p. 75-93.

³⁸ Toutefois, ce n'est pas dire que les entreprises réussissent habituellement mieux dans le communautarisme que dans l'individualisme. Les différentes conceptions influent sur les stratégies adoptées par les entreprises, mais elles ne garantissent pas des résultats dans la pratique. L'évaluation des résultats est une opération purement empirique.